

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mars 2024

PJL DDADUE - (N° 2334)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 80

présenté par
Mme Jourdan, Mme Karamanli et les membres du groupe Socialistes et apparentés
à l'amendement n° 69 du Gouvernement

ARTICLE 14

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.